

PONTIFICAL ROMAIN

LES ORDINATIONS

Ordination d'un évêque

Ordination d'un prêtre

Ordination d'un diacre

LES INSTITUTIONS AUX MINISTÈRES

DESCLEE / MAME, PARIS 1977

SOMMAIRE

Avertissement

LES ORDINATIONS

Décret de la Congrégation des Rites

Constitution apostolique «Pontificalis Romani»

L'ordination d'un évêque

Bénédiction des insignes de la charge épiscopale

L'ordination d'un prêtre

L'ordination d'un diacre

L'ordination d'un diacre et d'un prêtre au cours de la même action liturgique

Annexes:

1. Choix de lectures bibliques pour les ordinations
2. Préface pour la messe d'ordination d'un diacre
3. Intercessions pour les nouveaux ordonnés dans les prières eucharistiques

LES INSTITUTIONS AUX MINISTÈRES

Décret de la Congrégation pour le Culte divin

Lettre apostolique «Ministeria quaedam»

Lettre apostolique «Ad pascendum»

L'institution pour le service de la prière communautaire et de l'eucharistie (acolytat)

L'institution pour le service de la Parole (lectorat)

L'admission parmi les candidats au diaconat, au presbytérat

Choix de lectures bibliques :

- Pour l'institution au service de la prière communautaire et de l'eucharistie
- Pour l'institution au service de la Parole
- Pour l'admission parmi les candidats au diaconat, au presbytérat

AVERTISSEMENT

On trouvera dans ce livre la traduction en langue française de l'ensemble des rituels concernant les ministères dans l'Église latine. Toutefois les rites d'institution au service de la Parole et au service de la prière communautaire et de l'eucharistie, ainsi que le rite d'admission parmi les candidats au diaconat, au presbytérat ont été mis à part des ordinations à l'épiscopat, à la prêtrise et au diaconat.

Depuis la promulgation de la Constitution apostolique *Pontificalis Romani* et des deux Lettres apostoliques *Ministeria quaedam* et *Ad Pascendum*, **l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat sont les trois seuls ordres**. Les autres ministères sont des services qui, à la différence des anciens ordres mineurs, ne sont pas exclusivement réservés à ceux qui se préparent aux ordres sacrés, et ne constituent pas des degrés dans le sacrement de l'ordre.

C'est, à la fois, pour éviter toute équivoque sur ce point et pour permettre la mise en valeur du caractère propre de ces différents types de ministères, que les rubriques des rituels prévoient qu'on ne peut pas faire au cours d'une même action liturgique un rite d'ordination et un rite d'institution. De même, le sens de l'admission parmi les candidats au diaconat, au presbytérat sera mieux perçu si elle n'est pas jointe à une ordination ou à une institution.

Concordat cum originali, Paris, le 7 juillet 1976

† René Boudon, Evêque de Mende, Président de la Commission internationale de traduction pour les pays francophones

LES ORDINATIONS

Ce rituel a été approuvé par les évêques de la Commission internationale francophone, et confirmé par la Congrégation pour les sacrements et le Culte divin le 17 juillet 1976 (Prot CD 234/75) ainsi que, pour ce qui concerne les formules sacramentelles, le 26 janvier 1977 (Prot CD 1440/76).

S. CONGRÉGATION DES RITES

Prot. n. R. 19/967

DECRET

Par la Constitution Apostolique *Pontificalis Romani recognitio*, du 18 juin 1968, le Souverain Pontife Paul VI a donné son approbation au nouveau rite pour conférer l'ordination au diaconat, au presbytérat et à l'épiscopat, une fois la révision accomplie par le Conseil pour l'exécution de la Constitution sur la sainte liturgie, grâce au travail d'experts et après consultation des évêquats des différents pays du monde. Il a ordonné que désormais ce rite soit utilisé dans la collation de ces ordres, à la place du rite contenu dans le Pontifical romain.

La partie du Pontifical romain contenant ces nouveaux rites pour l'ordination des diacres, des prêtres et des évêques, est promulguée et reconnue comme typique par le présent décret de cette S. Congrégation des Rites, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués par le Souverain Pontife Paul VI.

Il est établi en outre que jusqu'au 6 avril de l'an 1969, dimanche de la Résurrection du Seigneur, on puisse au choix employer soit ces nouveaux rites, soit ceux contenus dans le Pontifical romain. A partir de cette date, on n'utilisera que les nouveaux rites.

Nonobstant toutes choses contraires

Rome, le 15 août 1968, en la fête de l'Assomption de la B. Vierge Marie.

BENNO, Card. GUT, Préfet de la S. Congrégation des Rites et président du «Conseil»

† Ferdinand ANTONELLI Archev. tit. d'Idécra, Secrétaire de la S.C.R.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE «Pontificalis Romani»

approuvant les nouveaux rites pour l'ordination du diacre, du prêtre et de l'évêque

PAUL ÉVÊQUE

serviteur des serviteurs de Dieu, pour perpétuelle mémoire.

La révision du Pontifical romain n'est pas seulement prescrite d'une manière générale par le deuxième Concile œcuménique du Vatican¹ ; elle est régie en outre par les règles particulières selon lesquelles le Concile a ordonné de modifier les rites des ordinations, «soit quant aux cérémonies, soit quant aux textes»².

Mais, parmi les rites des ordinations, il faut considérer en premier lieu ceux par lesquels, grâce au sacrement de l'Ordre, conféré en différents degrés, se constitue la hiérarchie sacrée : «C'est ainsi que le ministère ecclésiastique, institué par Dieu, est exercé dans la diversité des ordres par ceux que, déjà depuis l'antiquité, on appelle évêques, prêtres, diacres»³.

Or, dans la révision des rites des ordinations, outre les principes généraux qui doivent régir la complète restauration de la liturgie, selon les prescriptions du deuxième Concile du Vatican, il faut porter la plus grande attention à cette magnifique doctrine, sur la nature et les effets du sacrement de l'Ordre, qui a été professée par le Concile, dans la Constitution sur l'Église ; c'est justement cette doctrine que la liturgie doit exprimer à sa manière, car **«il faut organiser les textes et les rites de telle façon qu'ils expriment avec plus de clarté les réalités saintes qu'ils signifient, et que le peuple chrétien, autant qu'il est possible, puisse facilement les saisir et y participer par une célébration pleine, active et communautaire»**⁴.

En outre, le Concile enseigne que «par la consécration épiscopale est conférée la plénitude du sacrement de l'Ordre, que la coutume liturgique de l'Église et la voix des saints Pères appellent en effet le sacerdoce suprême, le sommet du ministère sacré. La consécration épiscopale, en même temps que la charge de sanctification, confère aussi les charges d'enseigner et de gouverner, lesquelles cependant, de par leur nature, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec le chef du collège et ses membres. En effet, la Tradition, qui s'exprime surtout par les rites liturgiques et par l'usage de l'Église, tant orientale qu'occidentale, montre à l'évidence que, par l'imposition des mains et les paroles consécratoires, la grâce de l'Esprit Saint est donnée, et le caractère sacré imprimé, de telle sorte que les évêques, d'une façon éminente et visible, jouent le rôle et tiennent la place du Christ lui-même, maître, pasteur et pontife»⁵.

A ces paroles il faut ajouter plusieurs points importants de doctrine sur la succession apostolique des évêques, ainsi que sur leurs fonctions et leurs devoirs, qui se trouvent inclus déjà dans le rite de la consécration épiscopale, mais dont il semble souhaitable **d'améliorer et de préciser l'expression**. Pour y parvenir de façon correcte, on a jugé bon de recourir, **parmi les sources anciennes, à la prière consécratoire qu'on trouve dans la Tradition apostolique d'Hippolyte de Rome**, document du début du troisième siècle, et qui, pour une grande partie, est encore observée dans la liturgie de l'ordination chez les Coptes et les Syriens occidentaux. De la sorte, on rend témoignage, dans l'acte même de l'ordination, à l'accord entre les traditions orientale et occidentale sur la charge apostolique des évêques.

En ce qui concerne les prêtres, il faut rappeler surtout ceci, dans les Actes du deuxième Concile du Vatican : «Tout en n'ayant pas la charge suprême du pontificat et tout en dépendant des évêques dans l'exercice de leur pouvoir, les prêtres leur sont cependant unis dans la dignité sacerdotale ; et par la vertu du sacrement de l'Ordre, à l'image du Christ prêtre suprême et éternel (cf. He 5, 1-10 ; 7, 24 ; 9, 11-28), ils sont consacrés pour prêcher l'Évangile et pour être les pasteurs

¹ Const. sur la liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, n° 25.

² Ibid., n° 76.

³ Const. dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*, n° 28.

⁴ Const. sur la liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, n° 21.

⁵ Const. dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*, n° 21.

des fidèles et célébrer le culte divin en vrais prêtres du Nouveau Testament»¹. Et on lit ailleurs : «Par l'ordination et la mission reçue des évêques, les prêtres sont mis au service du Christ docteur, prêtre et roi ; ils participent à son ministère qui, de jour en jour, construit ici-bas l'Église pour qu'elle soit peuple de Dieu, corps du Christ, temple du Saint-Esprit»². Dans l'ordination au presbytérat, telle qu'elle était dans le Pontifical romain, la mission et la grâce du prêtre comme collaborateur de l'ordre épiscopal étaient décrites très clairement. Toutefois, il a paru nécessaire de ramener à une plus grande unité tout le rite qui, auparavant, était distribué en plusieurs parties, et de mettre plus vivement en lumière la partie centrale de l'ordination, c'est-à-dire l'imposition des mains et la prière consécatoire.

Pour ce qui regarde les diacres, outre ce qu'on trouve dans notre Lettre apostolique *Sacrum Diaconatus Ordinem* que nous avons promulguée *motu proprio* le 18 juin 1967, on doit se rappeler surtout les paroles suivantes : «Au degré inférieur de la hiérarchie se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains «non pas en vue du sacerdoce mais en vue du service» (*Constitutions de l'Église d'Égypte*, III, 2). La grâce sacramentelle, en effet, leur donne la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium»³. Dans l'ordination diaconale il y avait peu de choses à changer, compte tenu soit des règles récemment établies au sujet du diaconat comme degré propre et permanent de la hiérarchie, soit du progrès à réaliser dans la simplicité et la clarté des rites.

D'autre part, entre les autres documents du Magistère suprême relatifs aux Ordres sacrés, nous estimons digne d'une mention particulière la Constitution apostolique *Sacramentum Ordinis* promulguée par notre prédécesseur Pie XII, le 30 novembre 1947, qui déclare : «Les Ordres du diaconat, du presbytérat et de l'épiscopat ont pour matière, et pour matière unique, l'imposition des mains ; quant à la forme, également unique, ce sont les paroles déterminant l'application de cette matière, paroles qui signifient sans équivoque les effets du sacrement — à savoir le pouvoir d'ordre et la grâce du Saint-Esprit — et qui sont reçues et employées comme telles par l'Église»⁴. Après quoi, le document en question décide quelle est l'imposition des mains et quelles sont les paroles qui, dans la collation de chacun des Ordres, constituent la matière et la forme.

Dans la révision du rite, il a fallu procéder à des additions, à des suppressions et à des modifications, soit pour restituer les paroles conformément aux textes anciens, soit pour rendre les expressions plus claires, soit pour mieux exposer les effets du sacrement. Aussi jugeons-nous nécessaire, pour supprimer toute controverse et prévenir les inquiétudes de conscience, de déclarer ce qui, dans le rite révisé, doit être désigné comme appartenant à sa nature essentielle. Donc, au sujet de la matière et de la forme dans la collation de chacun des Ordres, nous décidons et statuons ce qui suit.

Dans l'ordination des diacres, la matière est cette imposition des mains par l'évêque qui se fait en silence sur chacun des ordinands, avant la prière consécatoire. La forme consiste dans les paroles de cette prière consécatoire ; parmi elles, voici celles qui appartiennent à la nature essentielle, si bien qu'elles sont exigées pour que l'action soit valide : «*Emitte in eos, Domine, quæsumus, Spiritum Sanctum, quo in opus ministerii fideliter exsequendi munere septiformis tuæ gratiæ roborentur*»⁵.

Dans l'ordination des prêtres, la matière est aussi cette imposition des mains par l'évêque qui se fait en silence avant la prière consécatoire. La forme consiste dans les paroles de cette prière consécatoire ; parmi elles, voici celles qui appartiennent à la nature essentielle, si bien qu'elles sont exigées pour que l'action soit valide : «*Da, quæsumus, omnipotens Pater, his famulis tuis presbyterii dignitatem : innova in visceribus eorum Spiritum sanctitatis ; acceptum a te, Deus, secundi meriti munus obtineant, censuramque morum exemplo suæ conversationis insinuent*»⁶.

Enfin, dans l'ordination de l'évêque, la matière est cette imposition des mains qui est faite en silence sur la tête de l'élu, avant la prière consécatoire, par les évêques consacrans ou au moins par le consécrateur principal. La forme consiste dans les paroles de cette prière consécatoire ; parmi elles, voici celles qui appartiennent à la nature essentielle, si bien qu'elles sont exigées pour que l'action soit valide : «*Et nunc effunde super hunc electum eam virtutem, quæ a te est, Spiritum principalem, quem dedisti dilecto Filio Tuo Jesu Christo, quem ipse donavit sanctis apostolis, qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, ut sanctuarium tuum, in gloriam et laudem indeficientem nominis tui*»⁷.

Ce rite, donc, pour la collation des Ordres du diaconat, du presbytérat et de l'épiscopat, révisé par le Conseil pour la mise en œuvre de la Constitution sur la liturgie, «en faisant appel à des experts et en consultant des évêques, de diverses régions du globe»⁸, Nous-même l'approuvons de Notre autorité apostolique, afin que dorénavant, à la place du rite qui se trouve encore dans le Pontifical romain, il soit employé pour conférer ces Ordres.

Nous voulons que ces décisions et prescriptions, dès maintenant et à l'avenir, soient fermement établies et demeurent en vigueur, **nonobstant**, pour autant que ce soit nécessaire, **les Constitutions et Ordonnances apostoliques promulguées par nos prédécesseurs, et les autres prescriptions, même dignes de mention et de dérogation particulières.**

¹ Ibid., n° 28.

² Décret sur la vie et le ministère des prêtres, *Presbyterorum Ordinis*, n° 1.

³ Const. dogmatique sur l'Église, *Lumen Gentium*, n° 29.

⁴ A.A.S. 40 (1948), p. 6.

⁵ «Envoie sur eux, Seigneur, l'Esprit Saint. Qu'ils soient ainsi fortifiés des sept dons de ta grâce, pour remplir fidèlement leur ministère».

⁶ «Nous t'en prions, Père tout-puissant, donne à tes serviteurs que voici d'entrer dans l'ordre des prêtres; répands une nouvelle fois au plus profond d'eux-mêmes l'Esprit de sainteté ; qu'ils reçoivent de toi, Seigneur, la charge de seconder l'ordre épiscopal; qu'ils incitent à la pureté des mœurs par l'exemple de leur conduite.»

⁷ «Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi, l'Esprit qui fait des chefs, l'Esprit que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, celui qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres, qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange incessante et à la gloire de ton nom».

⁸ Const. sur la liturgie, *Sacrosanctum Concilium*, n° 25

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 juin de l'année 1968, la cinquième de notre Pontificat. PAUL VI, PAPE.

L'ORDINATION D'UN ÉVÊQUE

I - PLAN DU RITE

Ouverture de la célébration

- Chant d'ouverture
- Salutation du consécrateur principal
- Présentation de l'ordinand (nn. 1.11 — 1.13)
- Lecture du mandat apostolique (n. 1.14)
(Gloire à Dieu)
- Prière d'ouverture (n. 1.15)

Liturgie de la Parole (nn. 1.16 -1.18)

- (Première lecture)
- (Psaume responsorial)
- Deuxième lecture
(Psaume responsorial, s'il n'y a qu'une seule lecture)
- Acclamation à l'Évangile
- Évangile
- Homélie

Ordination

A. Rites préparatoires

- Interrogations de l'ordinand (n. 1.19)
- Monition des litanies (n. 1.20)
- Litanies des saints (n. 1.21)
- Prière de conclusion (n. 1.22)

B. Rites essentiels

- Imposition des mains par les évêques (nn. 1.23 — 1.24)
- Imposition du livre des Évangiles (n. 1.25)
- Prière d'ordination (n. 1.26 — 1.27)

C. Rites complémentaires

- Onction de la tête (n. 1.29)
- Remise du livre des Évangiles (n. 1.30)
 - de l'anneau (n. 1.31)
 - de la mitre (n. 1.32)
 - de la crosse (n. 1.33)
- Installation à la cathèdre (ou parmi les évêques) (n. 1.34)
- Baiser de paix (n. 1.35)

Liturgie eucharistique (nn. 1.38 — 1.42)

II - PRÉLIMINAIRES

(PR 1) 1.01 L'ordination épiscopale aura lieu avec la participation du peuple fidèle, un dimanche ou un jour de fête, à moins que des raisons pastorales n'invitent à agir différemment. Il est plus normal qu'elle soit célébrée dans l'église propre de l'ordinand.

(PR 2) 1.02 L'évêque consécrateur principal doit s'adjoindre au moins deux autres évêques consacrans, mais il convient que tous les évêques présents célèbrent l'ordination.

(PR 3) 1.03 Deux prêtres assistent l'ordinand.

(PR 4) 1.04 Il convient que tous les évêques consacrans, ainsi que les prêtres qui assistent l'ordinand, concélébrent la messe. En outre, si l'ordination a lieu dans l'église propre de l'ordinand, plusieurs prêtres de son presbyterium participeront à la célébration.

(PR 5) 1.05 Si l'ordination a lieu dans l'église propre de l'ordinand, le consécrateur principal peut inviter l'évêque qui vient d'être ordonné à présider la concélébration eucharistique. Si l'ordination n'a pas lieu dans l'église de l'ordinand, c'est le consécrateur principal qui préside la concélébration ; en ce cas, l'évêque qui vient d'être ordonné occupe la première place parmi les autres concélébrants.

(PR 6) 1.06 Le consécrateur principal, ainsi que les évêques et les prêtres concélébrants, revêtent les vêtements pour la messe. L'ordinand met tous les ornements sacerdotaux ainsi que la croix pectorale¹.

(PR 7) 1.07 Habituellement, la bénédiction de l'anneau, de la crosse et de la mitre se fait avant l'ordination, en temps opportun.

(PR 8) 1.08 Outre ce qui est nécessaire pour la concélébration de la messe, on préparera à la crédence :

- a. le livre des ordinations,
- b. les livrets de la prière consécratoire pour les évêques consacrans,
- c. le grémial de toile,
- d. le saint-chrême,
- e. l'anneau, la crosse, la mitre de l'ordinand.

(PR 9) 1.09 Les sièges pour le consécrateur principal, les évêques consacrans, l'ordinand et les prêtres concélébrants seront disposés de la manière suivante :

- a. pendant la liturgie de la Parole, le consécrateur principal s'assiéra à la cathèdre et les évêques consacrans auprès de celle-ci ; l'ordinand s'assiéra entre les prêtres assistants, dans le sanctuaire, à l'endroit le plus apte ;
- b. l'ordination de l'ordinand se fera à la cathèdre ; mais, pour une meilleure participation des fidèles, il sera souvent préférable de disposer les sièges pour le consécrateur principal et les évêques consacrans devant l'autel, ou à un autre endroit ; les sièges pour l'ordinand et ses prêtres assistants seront disposés de telle manière que les fidèles puissent bien s'associer à toute l'action liturgique.

III - OUVERTURE DE LA CÉLÉBRATION

(PR 10 et 13) 1.10 Lorsque tout est prêt, la procession s'avance à travers l'église vers l'autel, de la manière ordinaire. Les prêtres concélébrants sont suivis par l'ordinand entre ses deux prêtres assistants ; viennent ensuite les évêques consacrans et enfin l'évêque consécrateur principal entre deux diacres.

Pendant la procession, on peut chanter l'hymne *Veni Creator* ou une hymne correspondante, selon les usages locaux.

1.11 Après la salutation et l'introduction à la célébration, on omet la préparation pénitentielle et on fait immédiatement la présentation de l'ordinand².

(PR 15) 1.12 Tous étant assis, l'ordinand est conduit par ses prêtres assistants en face du siège du consécrateur principal.

(PR 16) 1.13 Un des prêtres s'adresse au consécrateur principal en ces termes :

Père, l'Église de N. (ou la sainte Église notre Mère) vous demande d'ordonner N., prêtre, pour la charge de l'épiscopat.

On peut aussi faire précéder cette demande par quelques brèves interventions de membres du peuple chrétien qui expriment l'attente du diocèse à l'égard du nouvel évêque, ou qui présentent à ses nouveaux diocésains l'ordinand. Dans ce cas, un prêtre intervient en dernier ; il termine en s'adressant au consécrateur principal avec la formule indiquée ci-dessus.

(PR 17) 1.14 Le consécrateur principal répond :

Vous devez avoir reçu du Pape la lettre qui le désigne pour cette charge. Qu'on en fasse la lecture.

On lit alors le mandat (si cela est nécessaire, on peut se contenter d'un résumé). Après la lecture, l'assemblée donne son assentiment à l'élection. Tous disent :

Nous rendons grâce à Dieu.

ou, compte tenu de la coutume de la région, emploient une autre formule, par exemple l'hymne :

Gloire à Dieu, au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes qu'il aime.

Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons, nous te glorifions, nous te rendons grâce, pour ton immense gloire, Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant.

Seigneur, Fils unique, Jésus Christ, Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père ;

Toi qui enlèves le péché du monde, prends pitié de nous ;

¹ Si des évêques ou les prêtres assistants de l'ordinand ne concélébraient pas, ils prendraient la chape ou un autre vêtement liturgique approuvé.

² La présentation de l'ordinand peut aussi avoir lieu après la lecture de l'Évangile. Dans ce cas, on fait ce qui est indiqué aux nn. 1.12 à 1.14 immédiatement après l'Évangile et on place l'homélie (n. 1.18) à la suite de la lecture du mandat apostolique (n. 1.14).

Toi qui enlèves le péché du monde, reçois notre prière :
Toi qui es assis à la droite du Père, prends pitié de nous.
Car toi seul es Saint, Toi seul es Seigneur, Toi seul es le Très-Haut :
Jésus Christ, avec le Saint-Esprit dans la gloire de Dieu le Père. Amen.

1.15 Puis le consécrateur principal, les mains jointes, dit :
Prions ensemble ou Prions ou Prions le Seigneur.

Après une brève pause de silence, le consécrateur principal, les mains étendues, dit la prière d'ouverture. En dehors des dimanches de l'Avent, du Carême et de Pâques et des solennités, il peut dire :

Dieu qui es notre Pasteur éternel, tu mènes ton Église avec sollicitude et tu es pour elle un maître plein d'amour ;
Accorde à ton serviteur N. que tu vas faire évêque de l'Église de N. (ton Église) de la conduire en vrai représentant du Christ :

Qu'il instruisse ton peuple dans la foi, qu'il le sanctifie par tes sacrements et le gouverne selon ta volonté.

Par Jésus Christ, ton Fils, notre Seigneur et notre Dieu, qui règne avec toi et le Saint-Esprit, maintenant et pour les siècles des siècles.

IV - LITURGIE DE LA PAROLE

(PR 11) 1.16 La liturgie de la Parole s'accomplit alors conformément aux rubriques.

(PR 12) 1.17 Les lectures sont prises, en tout ou en partie, parmi celles qui sont proposées aux pages 86-89 ou parmi celles qui semblent plus appropriées dans l'un ou l'autre des lectionnaires approuvés.

1.18 Après l'Évangile, le consécrateur principal fait l'homélie dans laquelle il commente la parole de Dieu et explique la fonction de l'évêque. Il peut s'inspirer du texte ci-dessous :

(PR 18) Frères, N. est appelé à l'épiscopat. Je voudrais vous rappeler quelle est la place de l'évêque dans l'Église.

Le Christ Jésus, vous le savez, envoyé par le Père pour sauver les hommes, a lui-même envoyé dans le monde les douze Apôtres. Ceux-ci furent remplis de la force de l'Esprit Saint et reçurent du Christ la mission de proclamer l'Évangile à tous les peuples, les rassemblant en un seul bercail, afin de les sanctifier et de les conduire. Pour que cette fonction soit exercée jusqu'à la fin des temps, les Apôtres se choisirent des hommes auxquels ils transmièrent le don de l'Esprit Saint, qu'ils avaient eux-mêmes reçu du Christ : en leur imposant les mains, ils leur communiquèrent la plénitude du sacrement de l'ordre. De génération en génération, la succession ininterrompue des évêques a conservé et transmis la tradition des origines, et ainsi l'œuvre du Sauveur s'étend jusqu'à nous et ne cesse de grandir.

En la personne de l'évêque, entouré de ses prêtres, c'est le Christ lui-même, le prêtre éternel, qui est présent au milieu de vous : par le ministère de l'évêque, c'est lui qui continue d'annoncer la Bonne Nouvelle et de dispenser aux croyants les sacrements de la foi ; par la paternité spirituelle de l'évêque, c'est lui qui agrège à son propre corps de nouveaux membres ; par la sagesse et la prudence de l'évêque, c'est lui qui vous guide, dans votre pèlerinage terrestre, jusqu'au bonheur du ciel.

Accueillez donc avec joie notre frère N. que nous faisons entrer aujourd'hui dans le collège des évêques en lui imposant les mains. Voyez en lui le serviteur du Christ et l'intendant des mystères de Dieu, celui qui a reçu mission de rendre témoignage à l'Évangile dans sa vérité et de faire que les hommes soient animés et sanctifiés par l'Esprit de Dieu. Rappelez-vous les paroles du Christ à ses Apôtres : « Qui vous écoute m'écoute ; qui vous repousse me repousse, et celui qui me repousse repousse celui qui m'a envoyé ».

Cher N., notre frère, le Seigneur vous appelle à être évêque : vous avez été pris parmi les hommes et vous êtes mis au service des hommes dans leurs relations avec Dieu. Vous savez bien que l'épiscopat n'est pas un honneur, mais une tâche à remplir et que la première tâche de l'évêque c'est d'être utile à son peuple. Comme Jésus le demande, celui qui est le plus grand doit se comporter comme le plus petit et celui qui commande comme celui qui sert.

Prêchez à temps et à contre-temps, exhortez avec une patience inlassable et le souci d'instruire. Intercédez, par la prière et le sacrifice, pour le peuple dont vous êtes chargé et demandez pour lui la plénitude de la grâce du Christ. Soyez, dans l'Église qui vous est confiée, l'intendant des mystères du Christ, le guide et le gardien fidèle. Puisque le Père vous a choisi pour conduire sa famille, rappelez-vous l'exemple du Bon Pasteur : il connaît ses brebis, ses brebis le connaissent: il n'a pas hésité à donner sa vie pour elles.

Aimez à la fois comme un père et comme un frère tous ceux que Dieu vous confie, et d'abord les prêtres et les diacres, vos compagnons de service dans le Christ, mais aussi les pauvres et les faibles, les voyageurs et les étran-

gers. Invitez les chrétiens à travailler avec vous à l'œuvre apostolique ; écoutez-les volontiers.

Que votre sollicitude s'étende à ceux qui ne sont pas encore dans l'unique bercail du Christ, car eux aussi vous sont confiés dans le Seigneur.

Au sein de l'Église catholique, qui tient dans l'unité par le lien de la charité, n'oubliez jamais que vous êtes membre du collège épiscopal : c'est pourquoi vous devez avoir le souci de toutes les Églises et apporter volontiers votre aide à celles qui en ont besoin.

Prenez donc soin de tout le troupeau du Seigneur dans lequel l'Esprit Saint vous établit comme évêque pour gouverner l'Église de Dieu,

au nom du Père, dont vous avez à représenter le visage dans l'Église,

au nom de son Fils Jésus Christ, dont vous accomplissez la fonction de Docteur, de Prêtre et de Pasteur,

et au nom de l'Esprit Saint, qui donne vie à l'Église du Christ et dont la force vient en aide à notre faiblesse.

V - ORDINATION

(PR 19) 1.19 Après l'homélie, l'ordinand se lève et se tient devant le consécrateur principal, qui l'interroge en ces termes :

C'est la règle très ancienne de l'Église qu'en présence du peuple nous demandions à celui qui va devenir évêque s'il s'engage à maintenir la foi et à s'acquitter des devoirs de sa charge.

Consécrateur Frère bien aimé, acceptez-vous la charge que nous ont confiée les Apôtres et que nous allons vous transmettre par l'imposition des mains ?

Ordinand Oui, j'accepte cette charge au service du peuple de Dieu et je m'engage à la remplir jusqu'à la mort, avec la grâce de l'Esprit-Saint¹.

La réponse peut être donnée en d'autres termes équivalents.

Consécrateur Voulez-vous annoncer l'Évangile du Christ avec fidélité et sans relâche ?

Ordinand Oui, (je le veux).

Consécrateur Voulez-vous garder dans son intégrité le dépôt de la foi, selon la Tradition reçue des Apôtres, qui a toujours et partout été tenue dans l'Église ?

Ordinand Oui, (je le veux).

Consécrateur Voulez-vous travailler à la construction du corps du Christ, qui est l'Église, et demeurer dans son unité, avec le collège des évêques, sous l'autorité du successeur de Pierre ?

Ordinand Oui, (je le veux).

Consécrateur Voulez-vous obéir fidèlement au successeur de Pierre ?

Ordinand Oui, (je le veux).

Consécrateur Voulez-vous, avec vos compagnons de service, les prêtres et les diacres, prendre soin, comme un père, du peuple de Dieu et le diriger sur le chemin du salut ?

Ordinand Oui, (je le veux).

Consécrateur Voulez-vous accueillir avec amour, au nom du Seigneur, les pauvres, les étrangers et tous ceux qui sont dans le besoin ?

Ordinand Oui, (je le veux).

Consécrateur Voulez-vous, comme un bon pasteur, partir à la recherche des brebis errantes pour les rassembler dans le bercail du Seigneur ?

Ordinand Oui, (je le veux).

Consécrateur Voulez-vous prier sans vous lasser pour le peuple de Dieu et remplir, comme il convient, la fonction sacerdotale de l'évêque ?

Ordinand Oui, (je le veux).

Consécrateur Que Dieu lui-même achève en vous ce qu'il a commencé.

(PR 20) 1.20 Tous se lèvent. Le consécrateur principal dit :

Avec tous les saints, prions Dieu qui a choisi N.: dans son amour, et pour le bien de son Église, qu'il lui donne la grâce de l'ordination.

(PR 21) 1.21 Le consécrateur principal et les évêques consacrans peuvent s'agenouiller devant leurs sièges ; l'ordinand se prosterner.

Les chantres commencent les litanies, auxquelles on peut ajouter, en leurs lieux, quelques noms de saints (ex. patron

¹ S'il y a plusieurs ordinands, ils répondent ensemble.

de l'Église du nouvel ordinand, saints appartenant au propre de cette Église, patron de l'ordinand, etc.), ou d'autres invocations plus adaptées aux circonstances propres.

Seigneur, prends pitié.
Seigneur, prends pitié.
O Christ, prends pitié.
O Christ, prends pitié.
Seigneur, prends pitié.
Seigneur, prends pitié.

Sainte Marie, Mère de Dieu,
Saint Michel,
Saints anges de Dieu,
Saint Jean Baptiste,
Saint Joseph,
Saint Pierre et saint Paul,
Saint André,
Saint Jean l'Évangéliste,
Sainte Marie-Madeleine,
Saint Étienne,
Saint Ignace d'Antioche,
Saint Laurent,
Sainte Perpétue et sainte Félicité,
Sainte Agnès,
Saint Grégoire,
Saint Augustin,
Saint Athanase,
Saint Basile,
Saint Martin,
Saint Benoît,
Saint François et saint Dominique,
Saint François Xavier,
Saint Jean-Marie Vianney,
Sainte Catherine de Sienne,
Sainte Thérèse d'Avila,
Vous tous, saints et saintes de Dieu,

priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous
priez pour nous

Montre-toi favorable,
De tout mal,
De tout péché,
De la mort éternelle,
Par ton incarnation,
Par ta mort et ta résurrection,
Par le don de l'Esprit Saint,
Nous qui sommes pécheurs,
Pour qu'il te plaise de conduire et de garder ton Église,
Pour qu'il te plaise de garder dans la sainteté de ton service le pape et les évêques,
les prêtres et les diacres,
Pour qu'il te plaise de mettre entre les peuples une entente et une paix sincères,
Pour qu'il te plaise de nous affermir et garder fidèles à te servir,
Pour qu'il te plaise de bénir celui que tu as appelé,
Pour qu'il te plaise de le bénir et de le sanctifier,
Pour qu'il te plaise de le bénir, de le sanctifier et de le consacrer,
Jésus, Fils du Dieu vivant,
O Christ, écoute-nous.
O Christ, écoute-nous.
O Christ, exauce-nous.
O Christ, exauce-nous.

délivre-nous, Seigneur
délivre-nous, Seigneur
délivre-nous, Seigneur
délivre-nous, Seigneur
délivre-nous, Seigneur
délivre-nous, Seigneur
de grâce, écoute-nous
de grâce, écoute-nous
de grâce, écoute-nous
de grâce, écoute-nous
de grâce, écoute-nous
de grâce, écoute-nous
de grâce, écoute-nous
de grâce, écoute-nous
de grâce, écoute-nous

(PR 22) 1.22 Puis le consécrateur principal, debout, les mains jointes, chante ou dit à haute voix :
Accueille, Seigneur, les supplications de ton Église pour celui à qui nous allons imposer les mains :
Répands sur lui ta bénédiction toute puissante. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
L'assemblée Amen.

(PR 23) 1.23 Tous se lèvent. Le consécrateur principal et les évêques consacrans se tiennent debout devant leurs

sièges, tournés vers le peuple. L'ordinand s'approche du consécrateur principal et s'agenouille devant lui.

(PR 24) 1.24 Le consécrateur principal pose les mains sur la tête de l'ordinand, sans rien dire. Les autres évêques consacrans font de même après lui.

(PR 25) 1.25 Après l'imposition des mains, le consécrateur principal place le livre des Évangiles, ouvert, sur la tête de l'ordinand ; puis deux diacres (un diacre) tiennent (tient) le livre des évangiles au-dessus de la tête de l'ordinand jusqu'à la fin de la prière d'ordination.

(PR 26) 1.26 Alors le consécrateur principal, les mains étendues, chante ou dit la prière d'ordination (s'il y a plusieurs ordinands, prendre la formule en 1.27).

Dieu et Père de Jésus Christ notre Seigneur, Père plein de tendresse, Dieu de qui vient tout réconfort,
Toi qui es au plus haut des cieux et qui prends soin de notre terre,
Toi qui connais toutes choses avant même qu'elles soient,
tout au long de l'ancienne Alliance tu commençais à donner forme à ton Église ;
dès l'origine, tu as destiné le peuple issu d'Abraham à devenir un peuple saint ;
tu as institué des chefs et des prêtres et toujours pourvu au service de ton sanctuaire,
car, depuis la création du monde, tu veux trouver ta gloire dans les hommes que tu choisis.

La partie suivante de la prière est chantée, ou dite, par tous les évêques consacrans, les mains jointes :

Et maintenant, Seigneur, répands sur celui que tu as choisi la force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs, l'Esprit que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, celui qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange incessante et à la gloire de ton Nom.

Le consécrateur principal poursuit seul :

Père, toi qui connais le cœur de l'homme, donne à celui que tu as choisi pour l'épiscopat de remplir sans défaillance la fonction de grand prêtre et de pasteur de ton peuple saint en te servant jour et nuit.

Qu'il s'emploie sans relâche à intercéder auprès de toi et à te présenter l'offrande de ton Église.

Par la force de l'Esprit Saint qui donne le sacerdoce, accorde-lui, comme aux Apôtres, le pouvoir de remettre les péchés, de réconcilier les pécheurs et de répartir les ministères, ainsi que tu l'as disposé toi-même.

Que sa bonté et la simplicité de son cœur fassent de sa vie un sacrifice qui te plaise.

Par ton Fils, Jésus Christ, par qui te sont rendus, à toi, notre Père, la gloire, l'honneur et la puissance, avec l'Esprit et dans l'Église, maintenant et pour les siècles des siècles.

L'assemblée Amen.

On prend la suite de l'ordination en 1.28.

1.27 Quand il y a plusieurs ordinands, on dit la prière suivante :

Dieu et Père de Jésus Christ notre Seigneur, Père plein de tendresse, Dieu de qui vient tout réconfort,
Toi qui es au plus haut des cieux et qui prends soin de notre terre,
Toi qui connais toutes choses avant même qu'elles soient,
tout au long de l'ancienne Alliance tu commençais à donner forme à ton Église ;
dès l'origine, tu as destiné le peuple issu d'Abraham à devenir un peuple saint ;
tu as institué des chefs et des prêtres et toujours pourvu au service de ton sanctuaire,
car, depuis la création du monde, tu veux trouver ta gloire dans les hommes que tu choisis.

La partie suivante de la prière est chantée, ou dite, par tous les évêques consacrans, les mains jointes :

Et maintenant, Seigneur, répands sur ceux que tu as choisis la force qui vient de toi, l'Esprit qui fait les chefs, l'Esprit que tu as donné à ton Fils bien-aimé, Jésus Christ, celui qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres qui établirent l'Église en chaque lieu comme ton sanctuaire, à la louange incessante et à la gloire de ton Nom.

Le consécrateur principal poursuit seul :

Père, toi qui connais le cœur de l'homme, donne à ceux que tu as choisis pour l'épiscopat de remplir sans défaillance la fonction de grand prêtre et de pasteur de ton peuple saint en te servant jour et nuit.

Qu'ils s'emploient sans relâche à intercéder auprès de toi et à te présenter l'offrande de ton Église. Par la force de l'Esprit Saint qui donne le sacerdoce, accorde-leur, comme aux Apôtres, le pouvoir de remettre les péchés, de réconcilier les pécheurs et de répartir les ministères, ainsi que tu l'as disposé toi-même.

Que leur bonté et la simplicité de leur cœur fassent de leur vie un sacrifice qui te plaise.

Par ton Fils, Jésus Christ, par qui te sont rendus, à toi, notre Père, la gloire, l'honneur et la puissance, avec l'Es-

prit et dans l'Église, maintenant et pour les siècles des siècles.

L'assemblée Amen.

(PR 27) 1.28 Lorsque la prière d'ordination est achevée, les diacres reprennent le livre qu'ils tenaient au-dessus de la tête de l'ordonné. Le consécrateur principal et les évêques consacrans s'asseyent, après avoir mis la mitre.

(PR 29) 1.29 Le consécrateur principal oint la tête de l'ordonné agenouillé devant lui, en disant :

Dieu vous a lui-même associé au Christ souverain prêtre :

Qu'il vous pénètre de sa grâce comme d'une onction spirituelle et rende fécond votre ministère, par la bénédiction de l'Esprit Saint.

(PR 29) 1.30 Le consécrateur remet à l'ordonné le livre des évangiles, en disant :

Recevez l'Évangile :

prêchez la parole de Dieu avec une grande patience et le souci d'instruire.

Ensuite, le diacre reprend le livre des évangiles et le dépose à la crédence ou à l'ambon des lectures.

(PR 30) 1.31 Le consécrateur principal passe l'anneau à l'annulaire de la main droite de l'ordonné, en disant :

Recevez cet anneau, symbole de fidélité : gardez dans la pureté de la foi l'Église, qui est l'épouse du Christ.

(PR 31) 1.32 Puis le consécrateur met la mitre sur la tête de l'ordonné sans rien dire.

(PR 32) 1.33 Ensuite le consécrateur principal remet la crosse à l'ordonné, en disant :

Recevez le bâton de pasteur, signe de votre charge : prenez soin de tout le troupeau du Seigneur, dans lequel l'Esprit Saint vous a établi comme évêque pour gouverner l'Église de Dieu.

(PR 33) 1.34 Tous se lèvent.

Si l'ordination se fait à la cathèdre, le consécrateur principal invite l'évêque ordonné dans sa propre église à s'asseoir sur la cathèdre ; lui-même s'assied à la droite de l'ordonné. Quant à l'évêque ordonné hors de son église propre, il est invité par le consécrateur principal à s'asseoir à la première place parmi les évêques concélébrants.

Si l'ordination se fait devant l'autel, le consécrateur principal conduit l'ordonné à la cathèdre (ou au lieu préparé pour lui), tandis que les évêques consacrans les suivent.

(PR 34) 1.35 Enfin, l'ordonné, ayant déposé la crosse, reçoit le baiser de paix du consécrateur principal et de tous les évêques.

(PR35) 1.36 Après la remise de la crosse jusqu'à la fin de l'ordination, on peut chanter le psaume 95 avec l'antienne :

Allez dans le monde entier, alléluia, enseignez toutes les nations, alléluia.

ou un autre chant.

(PR12) 1.37 On omet le Credo et la prière des fidèles.

VI - LITURGIE EUCHARISTIQUE

(PR 36) 1.38 La concélébration se fait selon le rite habituel. Cependant :

a. on choisit la Préface, parmi celles qui, compte tenu du temps liturgique, paraissent le plus en rapport avec la célébration, par exemple : celle de la messe chrismale, celle de l'eucharistie n. 1, celles du temps pascal nn. 2 et 5, celle de l'Esprit Saint n. 2.

(PR 37) b. quand on utilise la Prière eucharistique I, on dit l'*Hanc igitur* propre. De même, quand on utilise les Prières eucharistiques II, III et IV, on fait mention de l'ordonné dans la prière d'intercession pour l'Église (cf. page 91-92).

1.39 A la messe d'ordination, tous les fidèles peuvent communier sous les deux espèces.

(PR 38) 1.40 Lorsque la prière après la communion est achevée, l'ordonné peut être conduit par les consécrateurs à travers l'église et donner à tous sa bénédiction. On peut chanter pendant ce temps l'hymne *Te Deum laudamus*, ou un autre chant correspondant. Aussitôt après, l'ordonné se tenant devant l'autel, ou à la cathèdre, avec la mitre et la crosse, peut parler brièvement au peuple.

(PR 39) 1.41 Au lieu de la bénédiction habituelle, on peut dire la bénédiction que voici :

* Quand l'ordonné est le célébrant principal :

Dieu, qui prends soin de ton peuple et le gouvernes avec amour, donne ton Esprit de sagesse aux évêques que tu

as chargés de le conduire, pour que la croissance de tes fidèles dans la foi fasse leur joie dans ton Royaume.
L'assemblée Amen.

Toi qui diriges nos vies par ta puissance, regarde avec bonté notre faiblesse, et fais-nous vivre dans la paix que toi seul peux nous donner.
L'assemblée Amen.

Toi qui m'as confié la charge d'évêque par l'action de ta grâce, donne-moi d'accomplir ma tâche comme tu le veux : conduis toi-même le peuple et son chef : que toujours le troupeau marche avec son pasteur et que toujours le pasteur soit au service du troupeau.
L'assemblée Amen.

Que la bénédiction du Dieu tout puissant Père, + Fils et Saint-Esprit vienne sur vous et demeure toujours.
L'assemblée Amen.

* Quand le consécrateur principal préside :
Que le Seigneur vous bénisse et vous garde : il vous a établi comme pasteur de son peuple : qu'il vous donne d'être heureux ici-bas et d'obtenir en partage la joie éternelle.
L'assemblée Amen.

Au clergé et au peuple aujourd'hui rassemblés que le Seigneur accorde d'être conduits longtemps et avec bonheur par sa grâce et votre ministère.
L'assemblée Amen.

Que tous soient attentifs aux enseignements du Seigneur et dociles, dans la foi, à votre ministère : qu'ils soient préservés du malheur et comblés de tous biens : qu'ils trouvent ainsi le calme et la paix en cette vie et connaissent un jour, avec vous, les joies de la cité éternelle.
L'assemblée Amen.

Que la bénédiction du Dieu tout-puissant Père, + Fils et Saint-Esprit vienne sur vous et demeure toujours.
L'assemblée Amen.

Après la bénédiction, tous s'en retournent processionnellement à travers l'église. Si cela n'a pas été fait auparavant (cf. n. 1. 40), c'est à ce moment que l'ordonné peut parcourir les rangs de l'église.

BÉNÉDICTION DES INSIGNES DE LA CHARGE ÉPISCOPALE

La bénédiction de l'anneau, de la crosse, de la mitre, qui a lieu habituellement avant l'ordination de l'évêque, en temps opportun, peut être faite de la manière suivante :

Notre secours est dans le nom du Seigneur.

R. Qui a fait le ciel et la terre.

Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Prions.

Dieu tout-puissant, daigne bénir ces insignes de la charge épiscopale.

Que celui qui les portera obtienne dans la vie éternelle auprès du Christ, notre Souverain Prêtre et notre Bon Pasteur, la récompense du service qui lui est confié.

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

Tous Amen.

On peut asperger d'eau bénite les insignes de la charge épiscopale